Témoignages d'une grande histoire II

Le Pape Pie XI, qui fut Grand Maître de l'Ordre du Saint-Sépulcre, a beaucoup oeuvré pour le soutien aux chrétiens de Terre Sainte.

Don Michele Bellino, Prieur de l'Ordre à Bari, nous propose de mieux connaître l'action des Grands Maîtres au service de l'Orient chrétien. Cet automne, il nous parle de Pie XI et de la mission de l'Ordre en Palestine.

Dans les années du pontificat du Pape Pie XI (1922-1939), les vicissitudes de la Palestine continuent d'intéresser la diplomatie internationale sur la question de Jérusalem et des Lieux Saints. La Déclaration Balfour de 1917, avec l'engagement du protectorat britannique de créer un « foyer national juif » en Palestine, est la trame sur laquelle va se tisser l'activité pontificale. Voici les mots prononcés par le Pape le 11 décembre 1922 : « (…) Nous sommes toujours très inquiets de ce qui se passe en Palestine, cette terre bénie (…) À l'heure où les représentants des puissances auprès de la Société des Nations devraient prochainement s'occuper à nouveau de la question palestinienne, nous faisons nôtres la revendication et la demande de notre prédécesseur : Nos velle ut cum maturitas Palestinae ordinandae venerit, Ecclesiae catholicae christianisque universis ibi salva et incolumia iura sint (…) ».[1]

La sollicitude pastorale de Pie XI lui fit entreprendre des activités en soutien aux chrétiens de Palestine, dépassant la conception d'une évangélisation qui aurait oublié l'identité des différentes communautés. Quel choix ont entraîné les mots du Pape à l'adresse de l'Ordre ?

La Lettre apostolique du 6 janvier 1928[2] indique l'action réformiste qu'il a entreprise : « (…) Nous voulons désormais que l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre et l'OEuvre de Préservation de la Foi dans les Lieux saints s'unissent et forment presque un seul corps ou institution sous la gouvernance

du seul Patriarche de Jérusalem ». Le devoir de l'Oeuvre précédemment instituée par le Patriarche de Jérusalem était d'assurer « (…) de multiples manières, la croissance et la sauvegarde de la religion catholique, par la promotion des écoles, la publication de livres utiles, l'ouverture de clubs et de cercles à des fins éducatives ou de divertissement honnête ».

Le Patriarche de Jérusalem, Mgr Luigi Barlassina (1928-1947), prit en charge l'organisation des deux institutions pour faire face à la situation des chrétiens en Palestine. Le choix de valider les activités d'apostolat en Palestine comme mission des Chevaliers et des Dames montrait le nouveau chemin que l'Ordre devait prendre dans la période contemporaine. Ce ne fut pas non plus un hasard si le Pape Pie XI a apposé, dans l'approbation du nouveau cérémonial du 5 août 1931, la mention « Ordre équestre du Saint- Sépulcre de Jérusalem ». La ville de Jérusalem représentait l'élément d'identité, mais également la mission à mener à bien, pour les membres de l'Ordre. Dans un de ses discours aux universitaires catholiques, le Pape les exhortait à étudier non seulement l'histoire de l'Église catholique, mais également celle des autres Églises, parce que cette préparation les rendrait aptes à participer à l'oeuvre oecuménique : « Nous devons avant tout nous connaître et nous aimer (…) S'il y a des préjugés des deux côtés, il faut que ces préjugés tombent (…) la piété fraternelle manque parfois, parce que la connaissance manque».[3]

1 ACTA APOSTOLICA SEDES (AAS), vol. XIV (1922), p. 609. « Nous voulons, lorsque le moment sera venu, lui donner une structure stable, faire en sorte que l'Église catholique et tous les chrétiens se voient accorder les droits inaliénables qu'ils possèdent ».

2 AAS, vol. XX (1928), pp. 68-70.

3 PIE XI, Discours du 8 janvier 1927 in Discours, sous la direction de D. BERTETTO, I, Turin, 1961, p. 670 [notre traduction].

(octobre 2021)